

293

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 293 7 novembre 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974 : 8 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Les nouveaux xénophobes

Encore le 20 octobre, toujours le 20 octobre ! Les leçons de la votation populaire sur l'initiative de l'Action nationale sont encore loin d'être tirées complètement. On a dit et redit que le rejet des propositions xénophobes n'avait rien résolu; et il est vrai qu'au-delà du soulagement né de l'heureuse issue du scrutin, doivent naître de nouvelles énergies pour imposer une politique positive à l'égard des étrangers; et il est vrai que les racines de la xénophobie helvétique sont toujours aussi profondément ancrées dans certaines carences du fonctionnement de la démocratie dans notre pays (James Schwarzenbach continue du reste à miser sur ce mécontentement ambiant, qui proteste dans les dernières éditions de « Der Republikaner » de son intention de ne pas retirer la quatrième initiative xénophobe).

A se demander sur quelles bases interpréter le « non » de fin octobre ! Au premier abord, les résultats manifestent un net recul des mouvements nationalistes. Et les commentateurs, pratiquement unanimes, de prédire un avenir plus sombre à MM. Schwarzenbach et Oehen.

En réalité, ce diagnostic semble déjà aujourd'hui d'un optimisme déplacé : l'examen comparatif des cantons en 1970 et en 1974 fournit à cet égard de précieuses indications.

Fixons dès l'abord la toile de fond des recherches entreprises. Ne pas confondre résultats d'élections et résultats de votations ! Les élections favorisent traditionnellement une grande stabilité du corps électoral (pertes et gains se compensent par exemple le plus souvent sur le plan cantonal), à tel point que, depuis cinquante ans, le rapport de forces entre les grandes formations politiques n'a pas subi de modifications importantes. Tout autre est le retentissement des votations : à travers elles, le citoyen suisse a l'occasion d'exprimer sa mauvaise humeur, ses insatisfactions, et spécialement à travers les thèses xénophobes qui, par leur contenu émotionnel, trouvent facilement un large

écho au sein de la population, qui en outre, parce que combattues par la totalité des organisations de tous genres, semblent rendre plus nettement la parole à l'opposition.

Les enjeux fixés, venons-en aux enseignements à tirer des deux dernières consultations ! Tout recensement des mauvaises humeurs et des insatisfactions individuelles mis à part, une constatation s'impose en 1974 comme en 1970 : les cantons situés à la périphérie du développement économique manifestent volontiers leur isolement par un soutien aux projets xénophobes. Cette constante posée, il faut admettre qu'une nouvelle forme de xénophobie s'est affirmée depuis quatre ans : dans les cantons industrialisés, une certaine agressivité se développe face aux étrangers les mieux « assimilés », les mieux inscrits dans la hiérarchie professionnelle, par exemple. Cette exaspération de la concurrence entre travailleurs, qui ne peut que se développer en même temps que croît l'insécurité économique, posera un problème aux tenants, dont nous sommes, d'une meilleure insertion des travailleurs étrangers dans notre pays, et partant, aussi dans notre système de production (voir, en dernière page, la démonstration chiffrée en question).

On connaît la réponse aux justes revendications des cantons défavorisés : elle tient dans la mise en œuvre urgente d'une véritable politique de développement régional. Quant à la nouvelle xénophobie, dont l'affirmation sera l'une des principales leçons du 20 octobre, elle rend plus nécessaire que jamais la défense résolue des intérêts de tous les travailleurs sans distinction de nationalité face au patronat; là les syndicats ont un rôle particulièrement important à jouer si, renonçant à s'imposer seulement dans des négociations au sommet, ils favorisent aussi les actions des travailleurs sur le terrain, actions qui ne pourraient manquer de cimenter l'unité entre Suisses et étrangers.

Marché des tranquillisants : un gros poisson ferré en RFA

Le verdict, après des mois d'enquêtes, est tombé il y a quelques jours et il ne laisse planer aucun doute sur les convictions des experts : le groupe chimique suisse Hoffmann-La Roche & Co. S.A. est sommé par la commission anti-trust ouest-allemande de baisser le prix de deux de ses tranquillisants, le valium et le librium, respectivement de 40 et 35 % à partir de janvier prochain. Selon les calculs les plus sérieux, les baisses ordonnées permettront d'économiser environ trente millions de marks aux consommateurs et à la Sécurité sociale en RFA.

Cette sanction s'imposait-elle ? A l'évidence oui, si on lit les considérants : « Le librium a été vendu à un prix gonflé en RFA pendant environ quatorze ans, le valium l'a été pendant onze ans, alors que ces deux médicaments étaient offerts à un prix sensiblement inférieur dans d'autres pays ». En fait, ces mêmes produits sont vendus en France et en Italie à des prix de moitié inférieurs, tandis qu'il en coûte trois fois moins en Grande-Bretagne depuis avril 1973, c'est-à-dire depuis le moment où Hoffmann-La Roche a dû baisser, sur une intervention analogue à celle en cours en RFA, ses prix de moitié. En outre, argument majeur, il n'existe, de l'avis de la commission, aucun concurrent pour le valium et le librium, ce qui a permis au groupe chimique, en situation de quasi-monopole, de fixer abusivement haut sa marge de bénéfices.

La sécheresse de ces injonctions ne paraît pas avoir ému outre mesure l'intéressé qui, contestant radicalement les conclusions de la commission anti-trust, se prépare à porter l'affaire devant le tribunal compétent. Aucune critique ne trouve du reste grâce devant les avocats du groupe bâlois : selon eux, les produits en cause ne jouissent en aucune manière d'une situation de monopole, mais sont soumis au contraire à une forte concurren-

ce : les calculs des coûts et des bénéfices publiés à l'occasion de l'enquête ouest-allemande ne reposent sur aucune base sérieuse; même, toujours selon Hoffmann-La Roche, en dépit des coûts toujours plus élevés, de l'inflation générale et des augmentations de prix des produits concurrents, les prix du valium et du librium n'ont jamais été augmentés, afin de soutenir la concurrence sur le marché; c'est ainsi que certains produits pionniers sont actuellement vendus à un prix inférieur à celui des produits concurrents.

Cela revient à dire que sur les quatre points importants préparés pour sa défense, Hoffmann-La Roche reste ferme sur ses positions. De longue date, on savait en effet que les grandes lignes de l'argumentation « bâloise » seraient les suivantes :

a) Situation prédominante sur le marché des tranquillisants : Hoffmann-La Roche fait la différence entre l'effet et l'efficacité d'un produit pharmaceutique. Se fondant sur le premier critère, il soutient que les parts du marché conquis par le

valium (10,5 %) et le librium (2,4 %) ne sont nullement impressionnantes.

b) Prix du valium et du librium : depuis l'introduction de ces médicaments sur le marché allemand, les prix n'ont pas été augmentés, et il existe d'autres médicaments plus chers en RFA.

c) Différences de prix sur le marché international: les écarts marquants entre les prix de vente des produits Hoffmann-La Roche sur le plan mondial ne sont dus qu'aux remous monétaires. Et qui pourrait reprocher à Hoffmann-La Roche d'utiliser les bénéfices d'un pays pour boucher les trous ailleurs (où la concurrence ou les contrôles officiels rendent de bas prix inévitables) ?

d) Bénéfices abusifs : Hoffmann-La Roche admet volontiers être la plus rentable des firmes pharmaceutiques allemandes (avec deux mille employés, la filiale atteint un chiffre d'affaires de 400 millions de DM)... mais cette performance est d'abord due bien sûr aux efforts de rationali-

1. UN ÉVENTAIL INFINI DE PRODUITS

Parler médicaments, c'est évidemment parler maladies... Dans les registres de l'Organisation mondiale de la santé sont recensées environ cinq cents maladies; on admet que bon nombre d'entre elles peuvent apparaître sous plusieurs formes, tandis que cent cinquante, sur le total, sont considérées comme des affections courantes. De tels totaux pourraient laisser croire que le nombre des médicaments est en définitive facilement calculable. Il n'en est rien, et loin de là ! L'expérience a été tentée aux Etats-Unis; la US Food and Drug Administration s'est lancée dans une campagne d'enregistrement des produits déjà en vente sur le marché pharmaceutique (auxquels s'ajoutent chaque année environ trois mille quatre cents demandes d'autorisation pour la vente de nouveaux produits), mais l'éventail des emballages s'est révélé tellement vaste que l'on n'est pas par-

venu à rendre la statistique significative : le nombre des produits pouvant être obtenus sans ordonnance se situerait entre cent mille et cinq cent mille... En tout état de cause, les vieux médicaments sont retirés de la circulation à la même cadence qu'apparaissent les nouveautés sur le marché, alors que l'on sait que, malgré le nombre fantastiquement élevé des préparations accessibles pour le public, ce ne sont que quelque deux cents ingrédients actifs qui sont utilisés pour leur fabrication, soit à l'état pur, soit en différentes combinaisons.

2. UNE CLEF, LA PUBLICITÉ

Dans ces conditions, on comprend que la publicité joue un rôle primordial dans l'essor de l'industrie pharmaceutique. Si l'on se base sur des chiffres caractéristiques cités par Charles Levinson¹ « 8 % du chiffre d'affaires d'un fabricant

¹ Op. cit.

sation dans l'entreprise (« la production est moins chère que celle des concurrents parce que les investissements dans la recherche sont plus élevés et l'appareil administratif moins lourd) !

En tout état de cause, il ne peut être question de trancher à distance la question en quelques lignes (la commission anti-trust ne pourra, elle, justifier totalement ses décisions qu'en faisant la preuve du monopole de fait dont bénéficient le valium et le librium dans la vente des tranquillisants en RFA). Et la discrétion d'Hoffmann-La Roche sur lui-même obscurcit encore, si c'est possible, les données du problème. Des enquêtes existent pourtant qui permettent de fixer quelques points de repère dans le maquis du marché des produits pharmaceutiques¹.

¹ Lire, pour de plus amples renseignements, deux ouvrages remarquables très récemment parus, « Les trusts du médicament » de Charles Levinson (Seuil, 1974) et « L'invasion pharmaceutique » de J.-P. Dupuy et S. Kar-senty (collection Sociologie, Seuil 1974) dont nous tirons la majeure partie des renseignements publiés ici.

pharmaceutique sont dépensés en recherche, 12 % en emballages, 15 % en promotion de vente et en publicité, et 15 % en amortissement » (soit « en admettant que le fabricant fasse un modeste bénéfice avant impôt de 10 %, un coût de fabrication réel de 1,93 dollars pour un produit pharmaceutique vendu 10 dollars au détail »).

Les sommes impressionnantes consacrées à la promotion et aux techniques de ventes expliquent certainement en grande partie l'augmentation importante des dépenses de médicaments dans presque tous les pays du globe : 10 à 15 % par an (la moyenne annuelle des dépenses de médicaments est actuellement d'environ 35 dollars en Europe et elle se rapproche de plus en plus de celle des Etats-Unis qui affleure les 50 dollars). Inutile de décrire les effets pesants de cette politique des grands conglomerats chimico-pharmaceutiques sur les budgets publics de la santé. Dans ce domaine, l'initiative la plus radicale a

été prise par le gouvernement suédois qui n'a pas hésité à nationaliser la vente au détail des produits pharmaceutiques « afin de confronter les fabricants avec un seul gros client qui regardera à la dépense et cherchera à abaisser les prix » (la prochaine intervention suédoise devrait se situer dans le secteur de la fabrication, mais elle se heurtera certainement à des difficultés diplomatiques sans nombre).

3. LE CASH-FLOW DE HOFFMANN-LA ROCHE

Si l'on revient maintenant à Hoffmann-La Roche, lui-même, le diagnostic de Charles Levinson est clair :

« Hoffmann-La Roche, une des entreprises les plus secrètes et autocratiques actuellement existantes, est devenue la plus grande entreprise pharmaceutique du monde sur la seule base de l'auto-financement rendu possible par le cash-flow. Depuis sa création par un petit groupe de familles, elle n'a jamais fait appel au marché monétaire privé pour un seul franc de capital frais. C'est pourquoi une seule action, par la suite divisée, se vend à l'heure actuelle au prix stupéfiant de 53 000 dollars environ. L'essentiel des bénéfices dégagés par les techniques de prix de transfert sert à des investissements permettant la création d'établissements à l'étranger. Bien qu'on ne dispose pas de statistiques, on peut raisonnablement supposer qu'une part plus importante du cash-flow a été utilisée pour l'expansion à l'étranger que pour la recherche de nouveaux médicaments et autres produits.

» Un autre fait intéressant est que Hoffmann-La Roche emploie actuellement plus de 30 000 personnes dans 60 entreprises réparties dans 32 pays, et qu'elle possède 6 grands centres de recherches, 42 usines pharmaceutiques et 26 usines chimiques. Avec des ventes de l'ordre de 2 milliards de dollars (environ 765 millions de livres), elle s'appuie sur un système compliqué de paradis fiscaux qui

facilitent ses techniques de prix de transfert et abritent des bénéfices des méfaits de l'imposition. »

4. LE PACTOLE DES SERVICES PUBLICS DE SANTÉ

Le paradoxe de l'industrie pharmaceutique est d'être un secteur privé extrêmement prospère, tout en tirant la plus grande partie de son chiffre d'affaires de fonds publics ou semi-publics. Une rapide revue des pays européens montre que les assurances maladies (sécurité sociale) sont les plus gros clients des fabricants de remèdes :

La Suisse constitue un cas exceptionnel par rapport aux autres pays européens du fait qu'elle n'a pas de système d'assurance-maladie obligatoire.

Allemagne : le pharmacien est payé directement par l'assurance, l'assuré ne payant qu'une taxe de prescription nominale.

France : selon le type de médicament prescrit, la Sécurité sociale rembourse 70 à 90 % des frais pharmaceutiques. En moyenne, elle rembourse 60 % des frais de médicaments.

Italie : tout le système d'assurance-maladie est en constante évolution. D'une manière générale, l'INAM paie approximativement 80 % des frais pharmaceutiques.

Pays-Bas : comme en Allemagne, les produits pharmaceutiques prescrits par un médecin sont gratuits.

Belgique : l'assuré paie 50 F b. pour chaque ordonnance. Le reste est versé par la Sécurité sociale.

Angleterre : les produits pharmaceutiques prescrits par un médecin sont payés par le Service national de la santé. Toutefois, l'assuré verse une taxe fixe de \$ 0,5 par ordonnance.

Scandinavie : dans les trois pays scandinaves, l'assurance-maladie paie les médicaments prescrits, l'assuré ne devant verser une partie des frais que dans des cas exceptionnels.

Finlande : l'Etat paie 50 % des frais de médicaments.

Politique budgétaire: le Conseil fédéral au pied du mur

Référendum contre la hausse des droits de douane sur les huiles de chauffage : l'action entreprise par le Mouvement populaire des familles est le reflet d'une indignation légitime face à la politique de la Confédération en matière budgétaire. Nul doute que la collecte de signatures (cap obligatoire : trente mille) aboutisse rapidement : on ne saurait faire peser, sans risque un mécontentement général, le poids du déficit des finances fédérales principalement sur les familles salariées et les locataires.

Souhaiter que le référendum du Mouvement populaire des familles aboutisse, souhaiter qu'il provoque la revision, au moins partielle en un premier temps, de la ligne de conduite du Conseil fédéral à propos des taxes contestées, souhaiter enfin que ce référendum soit compris, dans une

Le programme des consommatrices

Une citation complète des douze points soulevés par les consommatrices est ici nécessaire :

1. renforcement de la législation sur les cartels, tendant à rendre obligatoire la déclaration des ententes et permettant de mieux surveiller leur actions sur la formation des prix et les conditions de vente;
2. extension, non seulement en matière d'information, des pouvoirs de « Monsieur Prix », que ses communiqués font davantage apparaître comme une instance d'enregistrement des hausses que comme une autorité ayant mission de les combattre;
3. promulgation de l'obligation d'afficher les prix des services et renforcement du contrôle de l'affi-

perspective plus large, par les autorités centrales comme un appel à l'élaboration d'un véritable programme de lutte contre l'inflation, un programme qui ne tienne pas seulement en la défense de certains privilèges minoritaires, souhaiter donc que le Conseil fédéral soit démocratiquement mis au pied du mur après les discours de M. Chevallaz sur le « redressement des finances fédérales », souhaiter tout cela s'impose.

Mais le prix des huiles de chauffage n'est qu'un secteur brûlant parmi d'autres, une des parties visibles de l'iceberg en ces temps d'« austérité ». Il s'agit de dépasser cette controverse et de porter le débat sur le fond. Et là est en cause notamment l'insuffisance des mesures de lutte contre la surchauffe prises par les Chambres en décembre 1972 et prorogées un an plus tard par le peuple et les cantons; et là, la Fédération romande des consommatrices dresse un inventaire stimulant de la situation dans une lettre adressée au Conseil fédéral) le 14 octobre dernier, et comportant un certain nombre de suggestions sur les mesures à prendre.

chage déjà obligatoire des prix des marchandises vendues au détail;

4. publication immédiate et systématique de toutes les hausses repérées par l'Office fédéral de contrôle des prix pour les produits dont il a l'obligation légale de surveiller les marchés;
5. publication d'informations précises et complètes sur les conditions d'approvisionnement de la Suisse à chacune des « crises » provoquées par les spéculateurs en vue de faire monter les prix et le volume de la consommation (cas récents du riz et du sucre);
6. accélération des travaux de révision des méthodes de calcul de l'indice suisse des prix à la consommation, puisque l'usage est désormais établi d'attribuer à cet indice une signification qu'il ne saurait avoir dans son état actuel d'instrument de mesure inadapté;

7. plafonnement de la compensation intégrale du renchérissement, qui frappe inégalement les différentes catégories de salariés;

8. revalorisation de l'épargne, en vue de lui ôter son caractère actuel de duperie, du fait de l'inflation comme de la taxation des revenus de l'épargne, de la petite comme de la grande;

9. étude d'un système de taux différenciés de la TVA selon le caractère plus ou moins prioritaire des marchandises et prestations taxées, — seul système d'impôt à la consommation socialement acceptable;

10. instauration d'une taxe — éventuellement temporaire — sur la publicité et les autres formes de promotion et rétrocession de cette taxe au système de contre-information sous-mentionné;

11. instauration d'un système de « contre-information » destiné à informer objectivement les consommateurs, notamment par l'octroi de temps d'antenne-TV d'une durée proportionnée à celle des séquences publicitaires;

12. introduction dans la Constitution fédérale d'un article sur l'information et la protection des consommateurs, dans le sens de la proposition faite par la Commission fédérale de la consommation au Département fédéral de l'économie publique.

Une urgence : la revision de l'indice

A côté des points concernant la transparence de l'économie, la mise sur pied officielle d'une « contre-information » des consommateurs face à la publicité, la TVA différenciée, le plafonnement de la compensation intégrale du renchérissement ou la revalorisation de l'épargne, tous points qui méritent d'être étudiés avec la plus grande attention (et dont la plupart ont déjà été développés dans ces colonnes), l'accent mis sur l'urgence de la revision des méthodes de calcul de l'indice suisse des prix à la consommation semble particulièrement judicieux.

On sait que si des travaux ont été entrepris récemment pour réadapter l'indice, la plus grande confusion règne encore sur le rôle véritable de celui-ci.

L'option prise antérieurement, et rappelée lors de la dernière révision de 1966, semblait claire : l'indice a pour fonction de « montrer le mouvement des prix du commerce de détail des marchandises et services qui revêtent une importance dans les ménages de salariés, à l'exclusion des travailleurs dans l'agriculture ». Mais au gré des années, et sans doute en raison de l'évolution récente de la conjoncture, l'indice a pris avant tout une autre fonction, mentionnée à l'origine comme secondaire : celle de « barème des changements du pouvoir d'achat des revenus provenant du travail non indépendant ».

Définir le vrai rôle de l'indice

On est donc en présence de divergences importantes qui ne manquent pas d'influencer considérablement tout l'appareil économique du pays. Résorber ces divergences, c'est d'abord déterminer si l'indice est avant tout

— un *baromètre conjoncturel*, permettant de suivre mois par mois les variations de prix et le cas échéant d'apprécier le rythme d'inflation

— une *base de calcul économique*, utilisable notamment pour l'élaboration des comptes nationaux et pour l'évaluation de variations de volumes à partir de variations de valeurs

— un *indicateur social*, correspondant au pouvoir d'achat réel des revenus du travail salarié, et intervenant comme tel dans les négociations en vue d'établir ces revenus

— une *référence juridique*, dans le cas où l'indexation d'un contrat est admise (pensions alimentaires, loyers).

La révision de l'indice des prix pourrait ainsi être l'occasion de redéfinir clairement les objectifs visés par le calcul et la publication d'un tel indice. Un des remèdes aux ambiguïtés actuelles serait l'examen d'un système prévoyant le dédouble-

ment de l'indice actuellement unique : un premier indice servirait à mesurer purement et simplement l'évolution des prix aux consommateurs, marché des biens de consommation (courante ou non) et des services; un autre indice tenterait de mesurer parallèlement l'évolution du coût de la vie, en incorporant toutes les dépenses, de consommation ou non, effectuées par les ménages, — à l'exception toutefois des contributions fiscales (directes au moins). Le premier indice se limiterait à refléter les variations de prix observables sur le marché; ce faisant, il permettrait d'estimer le pouvoir d'achat « quotidien » des revenus au travers de leur principale affectation : l'achat de biens et de services. Pour sa part, le second indice, établi sur une base plus large, constituerait une référence beaucoup plus solide pour l'établissement des revenus du travail. Bien entendu, les coefficients de pondération utilisés pour le premier indice suivraient d'aussi près que possible l'évolution de la structure de consommation, par exemple en substituant une adaptation chaque année. Dans le second cas en revanche, la pondération serait faite en vue d'accentuer — durablement — l'importance des dépenses pour la satisfaction des besoins primordiaux (alimentation, vêtement, logement, soins médicaux).

Calcul de l'indice : là où le bât blesse

Sur le plan pratique, et en ce qui concerne les données et options sur lesquelles se base le calcul de l'indice, plusieurs remarques s'imposent :

a) *échantillon des ménages de salariés* : cet échantillon dépendant de la bonne volonté des participants à l'enquête, il n'a guère de chance d'être représentatif; on ne l'a d'ailleurs pas voulu tel, puisqu'on continue à dépouiller les budgets de familles comprenant au moins trois personnes, alors que près de la moitié des ménages suisses comptent une à deux personnes seulement.

b) *coefficients de pondération* : comme ils dépendent d'un échantillonnage non scientifique, ces

coefficients peuvent naturellement au mieux avoiser une réalité moyenne; mais pour cela il faudrait réviser régulièrement cette pondération afin de suivre l'évolution de la structure de consommation. En effet, si l'indice des prix doit « mesurer le mouvement des prix au détail des marchandises et services qui revêtent une importance dans les ménages de salariés », il faut adapter les coefficients de pondération plus fréquemment; les Anglais et les Suédois n'hésitent d'ailleurs pas à procéder à des adaptations annuelles.

c) *méthodes de relevés* : les relevés de prix sont effectués auprès des informateurs qui veulent bien informer, à leurs propres frais et pratiquement sans contrepartie. Il serait indispensable de compléter ce système évidemment avantageux par la mise sur pied d'un réseau d'enquêteurs qui auraient pour mission de saisir les données auprès des magasins et des prestataires de services jouant un rôle notable sur le marché et ne répondant pas à l'enquête (par suite d'un refus ou d'une introduction récente sur le marché par exemple).

d) *choix des articles et des positions* : au niveau des articles de nombreux détails sont à revoir; certaines positions méritent d'ores et déjà d'être biffées (par exemple les vêtements sur mesure), tandis que d'autres doivent sans délai être introduites officiellement (fleurs, réparations d'appareils ménagers) et non seulement tacitement (eaux minérales, bas-collants).

e) *politique d'information* : en publiant chaque mois les résultats du calcul de l'indice déjà trois semaines environ après les relevés, l'OFIAMT détient une sorte de record, inégalé dans les pays qui nous entourent. Une telle rapidité d'exécution ne peut évidemment être atteinte qu'aux dépens de certains raffinements dans la présentation des résultats. Ainsi le texte du communiqué diffusé entre le 5 et le 10 du mois varie peu dans sa formulation d'une fois à l'autre et il n'est pas même accompagné d'un graphique ou autre histo-

Politique budgétaire: le Conseil fédéral au pied du mur (suite)

gramme. Cette non-dramatisation délibérée n'attire évidemment pas l'attention des commentateurs et des journalistes, auxquels incomberait en principe la mise en valeur des données fournies par l'OFIAMT.

Par ailleurs, il semble bien que seule une partie des résultats obtenus bénéficient d'une large diffusion, à savoir l'indice général, ainsi que les indices calculés pour chacun des neuf groupes d'articles. Quelques autres données paraissent discrètement quelques semaines plus tard dans « La

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Extrémistes en vrac

Les problèmes politiques prennent réellement place dans la presse féminine. « Elle » (21), édition en langue allemande, publie une étude sur les groupes extrémistes en Suisse. L'introduction de l'article donne le ton : « On considère comme extrémistes les gens qui veulent transformer notre société par des méthodes illégales. Par conséquent des gens qui veulent faire la révolution. Cette définition ne correspond pas à la liste des groupes extrémistes qui est détenue par la police et qui indique ceux que notre gouvernement considère comme des ennemis publics. C'est ainsi que les associations de locataires en font partie ».

Voici la liste publiée par « Elle » : « Parti du travail (POP), Résistants à la guerre, Mouvement de libération des femmes, Comités pour la Palestine, Associations de locataires, Comité culturel grec, Internationale des résistants à la guerre, Comité pour le Chili, Organisations progressistes (POZ), Organisations d'étudiants et d'apprentis de gauche, « Rote Steine » (Les pierres rouges), etc ».

Vie économique » qui donne l'indice ventilé par groupes de marchandises et services. D'autres données enfin, et parmi les plus intéressantes justement, n'atteignent jamais le public, même indirectement : prix des marchandises selon leur provenance, influence des variations saisonnières, des décisions de politique agricole, des tarifications publiques, etc.

Sauf raison d'économie — qui serait bien mal placée — on ne voit décidément pas pourquoi la presse, et à travers elle l'opinion publique, demeure privée de données aussi intéressantes, qui sont de toute manière établies d'autant qu'il s'agit en l'occurrence d'informations intéressant directement les consommateurs, dont elles sont susceptibles de guider utilement le comportement.

Nous supposons qu'il s'agit là de la liste de la police zurichoise. Elle comprend vingt associations comptant deux mille membres, dont la moitié sont actifs. Après avoir reproduit cette liste, « Elle » présente plus en détail les principaux groupes et leurs buts : Associations de locataires, MLF, POCH (à Zurich POZ).

Saisissons cette occasion pour rappeler que les femmes socialistes publient un mensuel, fort modeste, « Die Frau in Leben und Arbeit » (La femme dans la vie et au travail). Cette publication est dans sa quarante-sixième année, mais n'a qu'une diffusion limitée. Le numéro d'octobre contenait un hommage à Isabelle de Dardel.

— Dans « Blick » (255), un article intitulé « Trois cent mille pauvres en Suisse » assorti de faits et d'un commentaire dont le propos est le suivant, pour l'essentiel : la Suisse passe pour un des pays les plus riches du monde, aucun enfant meurt de faim dans la rue, il y a peu de mendiants, mais ne nous faisons pas d'illusions. Il y a aussi de la pauvreté en Suisse.

Et la conclusion : « En cas d'accident ou de cambriolage on appelle le numéro de téléphone 17. Quand il brûle c'est le 18. Pourquoi n'y a-t-il pas un numéro aussi simple pour les cas de détresse

sociale ? En quelques sorte un numéro d'urgence pour des hommes dans la misère ? »

— « Finanz und Wirtschaft » (86) consacre son principal article aux impôts d'église qui représentent un total de 500 millions en 1973 (alors qu'ils se montaient à 160 millions en 1964).

— C'est dans l'hebdomadaire tessinois « Politica Nuova » (44) que nous avons constaté l'aboutissement de l'initiative pour l'abaissement de l'âge de la retraite à 60-58 ans : six mille signatures ont été récoltées au Tessin, quarante-cinq mille en Suisse alémanique et les chiffres romands ne sont pas encore connus alors que le cap fatidique des cinquante mille est déjà dépassé et que la collecte de signatures continue.

— Après Astérix dans « Le Monde », le voilà dans les « Basler Nachrichten », le quotidien frère de la « Gazette de Lausanne » et du « Journal de Genève ».

— A noter dans le supplément de fin de semaine de la « National Zeitung » la première partie d'un reportage sur la politique d'apartheid en Afrique du Sud intitulé « Les rebelles au régime de Ian Smith combattent le dos au mur », une note sur une semaine de la femme, organisée récemment à Zurich, et dont le succès a semble-t-il été significatif (les thèmes de discussion proposés par les organisatrices : la mère célibataire — contraception et interruption de grossesse — la femme lesbienne — le rapport de l'Unesco sur la situation de la femme — les mouvements de femmes — l'information destinée aux femmes).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

D'examens en examens, jusqu'à la licence

Examens d'Université, propédeutiques, demi-licences, etc.

Résultats catastrophiques : 55 % d'échecs, 60 % d'échecs, etc.

Et naturellement, d'aucuns de s'écrier : « Nous l'avions bien dit ! La démocratisation des études n'a eu pour seul résultat qu'une diminution des exigences et une baisse vertigineuse de la qualité. Trop d'étudiants peu doués se lancent dans des voies trop ambitieuses... » etc.

Messieurs, je vous en prie : racontez-vous ça tant que vous êtes entre vous. Mais ne venez pas me le raconter à moi.

C'était en 1943. Je passais mes examens de demi-licence — Faculté des lettres de l'Université de Lausanne.

Nous étions 11 (onze) candidats. Résultats : 9 (neuf) échecs et 2 reçus. Un peu plus de 80 % d'échecs...

Par le plus grand des miracles, j'étais l'un des deux reçus.

Par le plus grand des miracles. Je ne suis pas en train de faire de la « littérature », je dis ce qui est. J'avais la moyenne en français; un peu moins de la moyenne en allemand; un peu moins de la moyenne en anglais. L'histoire m'a sauvé ! Et comment m'a-t-elle sauvé, je vous prie ? Je devais parler du « minoen moyen ». J'avoue que mes connaissances sur le minoen moyen, c'est-à-dire sur la civilisation crétoise de je ne sais combien de siècles avant J.-C., étaient — et sont encore — médiocres, voire insuffisantes. Mais j'avais lu un livre intitulé *Sie schrieben auf Ton* (Ils écrivaient sur l'argile) consacré à la civilisation babylonienne. J'ai parlé de la civilisation babylonienne. « Not kennt kein Gebot » !

Ici, on peut émettre diverses hypothèses :

Ou que le professeur — qui passait pourtant pour fort savant — n'en savait pas tellement plus que moi et n'a rien remarqué...

Ou que, particulièrement bienveillant, et comprenant qu'il avait devant lui « un jeune métaphysicien fort ignorant des choses de ce monde », il s'est montré indulgent...

Ou que la civilisation minoenne ne diffère pas assez de la civilisation babylonienne pour qu'il soit possible de les distinguer l'une de l'autre à travers l'exposé d'un candidat à la demi-licence...

Je ne sais pas. Je n'affirme rien. Encore une fois, je dis ce qui est ou ce qui a été.

J'ajouterai que la session de l'été n'a pas fait date dans les annales de l'Université. Les précédentes n'avaient été guère meilleures; celles qui la suivirent ne le furent pas beaucoup plus.

L'année suivante — 1944 — je réussis ma licence. De nouveau grâce à l'histoire, et plus particulièrement grâce à un différend survenu entre l'expert et l'examineur, qui jugeaient différemment Frédéric-César de la Harpe, dans lequel le pre-

POINT DE VUE

Circulons, circulons !

« Celui qui ne respecte pas spontanément les règles de la circulation opte en fait pour une société répressive ».

C'est la police de Neuchâtel qui vous le dit.

Comme ça, tout crac, sur de petites plaquettes fixées aux montants des feux pour piétons.

Et c'est répété, semaine après semaine, dans cet insipide machin qu'est le « Bulletin officiel » de la ville de Neuchâtel.

« Celui qui ne respecte pas spontanément... » Bon, bon. C'est surtout le « spontanément » qui me gêne. A dire vrai, ça manque de souplesse.

Et puis, mélanger, toutes crues, la société, la répression et la circulation, c'est un peu bizarre, non ? Je dirais même que ce n'est pas très loin d'être un tantinet suspect. Entendons-nous : je n'ai rien de particulier contre les agents de police de Neuchâtel. Ils ne sont ni meilleurs ni pires que les autres, c'est-à-dire les plombiers-zingueurs, les cosmonautes ou les suiveurs du Tour de France.

Mais cette petite phrase ne me dit rien qui vaille.

Je ne sais, diantre pas, qui l'a rédigée, mais le rédacteur, de toute évidence, ne s'est pas cassé la tête.

mier voulait voir un Henlein (vous vous souvenez ? Ce Tchèque Sudète qui appela Hitler pour « libérer » son pays...), alors que le second avait pour lui quelque estime.

Croyez-moi : je me suis gardé de départager ces deux messieurs et les ai approuvés tour à tour !

Je remarque en passant qu'à tel ou tel examen d'Université, il ne semble pas y avoir d'*expert étranger* à la dite Université — ce qui est contraire, si je ne m'abuse, au règlement.

J. C.

Je verrais, pour ma part, une adresse différente, quelque chose de plus réaliste.

Dans ce genre :

« Citoyens-piétons !

» La police de Neuchâtel a le plus grand respect pour ceux qui vont pedibus cum gambis ! L'éminente dignité du piéton ne fait aucun doute pour nous ! Mais, vu la malice des temps, il arrive parfois que cette dignité soit bousculée, voire aplatie, par quelque misérable conducteur de fiacre. Cela, chers citoyens-piétons, nous met au devoir d'accourir, avec nos brancards et nos gourdes de cognac, au secours des blessés !

» Quelquefois, le sang gicle — spectacle navrant — et les blouses blanches de nos agents-secouristes sont alors tachées ! Vous savez combien il est difficile de nettoyer les taches de sang sur un tissu blanc. Par conséquent, la police de Neuchâtel vous suggère, chers citoyens-piétons, d'éviter de donner à aucun de ces misérables conducteurs de fiacre l'occasion de vous renverser.

» Vous savez ce que coûtent les blouses blanches, les crayons, le papier à verbaliser, les craies, les brancards ! Alors, aidez-nous à faire des économies ! D'avance, merci !

Cordialement

signé : la police de Neuchâtel »

Gil Stauffer

Les nouveaux xénophobes: la tare des cantons industrialisés

La votation du 20 octobre a marqué un net recul des mouvements nationalistes. L'examen comparatif des cantons en 1970 et en 1974 oblige cependant à préciser cette constatation (voir page 1).

En 1974 comme il y a quatre ans¹ on trouve un groupe de cantons, semblables par leurs caractéristiques démographiques et économiques, et qui apportent un soutien important à ce genre d'initiative. Dans ces cantons l'agriculture occupe une place de choix, l'homogénéité culturelle est élevée, la population peu nombreuse et le niveau de qualification des personnes actives est faible; au cours de la dernière décennie le nombre des personnes actives dans l'agriculture n'a que peu faibli, la population et le niveau de qualification ont faiblement augmenté et l'homogénéité culturelle s'est maintenue. Enfin en ce qui concerne le revenu par tête ces cantons se situent au-dessous de la moyenne suisse. On peut les qualifier de cantons

¹ Nous utilisons ici les données présentées par Toni Holenweger et Rolf Nef dans la « National Zeitung » du 25 octobre 1974.

« périphériques » par opposition aux cantons « centraux » qui présentent des caractéristiques inverses.

En 1970 déjà, on avait tenté d'expliquer l'attitude de ces cantons, qui abritent la plus faible proportion d'étrangers, comme une protestation contre un développement économique auquel ils ne participent pas matériellement et qui heurte leurs valeurs. Cette explication reste donc valable en 1974.

Mais lors de la dernière votation un phénomène nouveau apparaît qui présente un grand intérêt; c'est l'apparition de cantons industrialisés dans le groupe de ceux qui ont le plus soutenu l'initiative de l'Action nationale; en effet, si en 1970 les cinq cantons appuyant le plus l'initiative Schwarzenbach étaient tous périphériques, en 1974 on trouve parmi les cinq plus forts partisans du « oui », Bâle-Ville et Berne.

L'examen du recul des acceptants entre 1970 et 1974 est encore plus significatif: parmi les cinq cantons où le « oui » a subi le plus fort recul depuis 1970 il y a quatre cantons périphériques;

or précisément ces cantons ont vu augmenter de manière significative le nombre des actifs dans les secteurs de l'industrie et de la construction. En revanche, parmi les cinq cantons où le « oui » a le plus faiblement reculé on trouve Zurich, Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Il faut donc admettre qu'en quatre ans un déplacement des soutiens aux mouvements xénophobes de la périphérie vers le centre s'est produit.

On a déjà souligné la relation inverse qui existe entre la proportion des « oui » et la proportion d'étrangers dans un canton: plus la proportion d'étrangers est forte, moins celle des « oui » est élevée. Cette relation n'est pas exacte; le facteur culturel entre en jeu puisqu'à proportion égale d'étrangers les Romands rejettent en moyenne plus fortement l'initiative que les Alémaniques. Ce n'est pas tout: en 1974 on trouve un groupe de sept cantons où la proportion des étrangers est identique mais dont le soutien à l'initiative varie de moins de 30 % à plus de 40 % des suffrages exprimés. Il semble qu'une variable explique assez bien ces différences de comportement: c'est le degré de qualification des travailleurs étrangers. Ainsi le canton de Bâle-Ville abrite les étrangers les mieux qualifiés de la Suisse et il arrive largement en tête des sept cantons « égaux en étrangers » pour le soutien à l'initiative.

On peut donc penser que c'est non seulement le nombre d'étrangers que le travailleur suisse côtoie dans son activité professionnelle, mais surtout la place de ces étrangers dans la hiérarchie de la production qui détermine le vote positif du travailleur suisse. En effet l'occupation d'emplois subalternes par les immigrés a créé une amélioration relative du statut professionnel du travailleur suisse; dans ce sens ce dernier a intérêt à maintenir cette hiérarchie en votant « non ». Par contre, lorsque les travailleurs étrangers occupent des postes plus importants, ils entrent directement en concurrence avec les Suisses, d'autant plus que les salaires offerts aux étrangers sont généralement moins élevés. Dans ce cas les travailleurs suisses auraient des raisons de voter oui.

Un certain nombre de données statistiques méritent d'être mises en évidence après la votation du 20 octobre.

1. Par rapport à 1970 les cantons où le « oui » a subi le recul le plus sensible :

- Uri (de 63 à 44 % de « oui »),
- Valais (de 46 à 29 %),
- Obwald (de 54 à 36 %),
- Fribourg (de 51 à 34 %),
- Lucerne et Nidwald (de 55 à 39 %).

2. Par rapport à 1970, les cantons où le « oui » a le moins reculé :

- Bâle-Ville (de 46 à 41 % de « oui »),

- Bâle-Campagne (de 40 à 32 %),
- Glaris (de 46 à 38 %),
- Zurich (de 43 à 35 %),
- Appenzell Rhodes extérieures (de 43 à 34 %).

3. Les cantons qui ont fourni les plus forts contingents de « oui » aux xénophobes :

- en 1970 : Uri, Nidwald, Obwald, Lucerne et Schwyz.
- en 1974 : Uri (largement en tête), Schwyz, Berne, Appenzell Rhodes int. et Bâle-Ville (ces deux derniers presque à égalité).